

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Lundi 6 février à 19h

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, et le six du mois de FEVRIER, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni à la salle du Conseil Municipal.

Secrétaire de la séance : Monsieur François COLLOVRAY

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, M. Alain JOSEPH, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, M. Pierre-Yves PERRACHON, M. Gilles SAUNIER, Mme Laurence FRANQUEMAGNE, Mme Isabelle GIL, Mme Florence BARCELLA, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Séverine FALCOTET, M. François COLLOVRAY, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Bernard GONNET, Mme Martine CHAMPALE, M. Carlos ESTEVES, M. Jean-Emmanuel SCOTTO.

Excusés : M. Gaël FROMENTÉ (pouvoir à Gilles SAUNIER), Mme Stéphanie THOMAS (pouvoir à Fabienne GAUTREAU), M. Philippe LOURENÇO (pouvoir à Sandrine JAILLOUX), M. Guillaume BOUCHACOURT, Mme Laetitia CARRACO (pouvoir à Séverine GUILLOUX), M. Bernard PETIT (pouvoir à Brigitte GUILLAUME).

Le quorum est atteint.

Le Maire entame cette séance en proposant aux membres du Conseil de rajouter un point à l'ordre du jour qui concerne l'acquisition d'un terrain à l'euro symbolique.
A l'unanimité, le Conseil accepte ce rajout.

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner François COLLOVRAY comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 décembre 2022

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2022.

3. Compte rendu des réunions et commissions

- ✓ Commission enfance et familles des 12 décembre et 16 janvier
- ✓ CCAS du 11 janvier
- ✓ Commission bâtiments et travaux des 12 et 26 janvier

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

4. Budget primitif 2023 : modification des montants pour l'ouverture de crédits

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment l'article L. 1612-1
Vu la délibération n°81/2022 en date du 5 décembre 2022 portant ouverture des crédits pour le budget primitif 2023,

Considérant qu'il convient de modifier ladite délibération,
Considérant que le budget principal de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- PRECISE que la délibération n°81/2022 portant ouverture de crédits en section d'investissement pour le budget primitif 2023 est rapportée.
- AUTORISE le Maire, jusqu'au vote du budget primitif 2023 de la commune, à :
 - mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
 - mandater les dépenses afférentes au remboursement de la dette avant le vote du budget 2023,
 - engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des nouveaux crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, dans les proportions et pour les opérations détaillées dans le tableau ci-dessous :

PROGRAMME	BP 2022 + DM 2	Autorisation jusqu'à 25%
Bâtiments - Programme 50	834 914€	208 728 €
Voirie Eclairage public - Programmes 51	411 216€	102 804 €
Environnement et Accessibilité - Programme 52	336 000€	84 000€
Scolaire - Programme 53	5 565€	1 391 €
Sport - Programme 54	80 000€	20 000 €
Culture communication – Programme 55	10 199€	2 549 €
Matériels administratifs & techniques - Programmes 56	74 975€	18 743€
TOTAL PROGRAMMES	1 752 869€	438 215€

5. Tarifs de location du Pressoir

Rapporteur : Hervé CARREAU

Le Maire précise qu'il s'agira uniquement d'une utilisation en semaine en fonction de la location de la salle, et ce pendant 5 mois jusqu'aux vacances. Cette société s'installe sur la commune et le but est de les aider.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les délibérations n°5/2019 en date du 21 janvier 2019 et n°83/2022 fixant les tarifs de location de la salle du Pressoir,
Considérant qu'il convient de prévoir un tarif incluant la location de la cuisine suite à la demande de la société « Parlons Vins »,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

FIXE un tarif de 300€ mensuels pour la location de la cuisine de la salle du Pressoir pour la société « Parlons Vins ».

6. Tarifs Bulle de Vie animations familles

Rapporteur : Sandrine JAILLOUX

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°40/2020 en date du 10 juillet 2020 fixant les tarifs pour les animations familles de Bulle de Vie,
Vu l'avis favorable de la commission enfance et familles en date du 16 janvier 2023,
Considérant qu'il convient de réévaluer ces tarifs,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

FIXE les nouveaux tarifs pour les animations familles de Bulle de Vie de la manière suivante :

Quotient familial	sorties
	coût de la sortie > à 1500€
≤ 880	15€ adulte / 10€ enfant de moins de 12 ans
≥ 881	20 € adulte / 15€ enfant de moins de 12 ans
	coût de la sortie entre 1000€ et 1500€
≤ 880	12€ adulte / 8€ enfant de moins de 12 ans
≥ 881	17 € adulte / 12€ enfant de moins de 12 ans
	coût de la sortie entre 800€ et 1000€
≤ 880	10€ adulte / 6€ enfant de moins de 12 ans
≥ 881	13€ adulte / 9€ enfant de moins de 12 ans
	coût de la sortie entre 500€ et 800€
≤ 880	8€ adulte / 4€ enfant de moins de 12 ans
≥ 881	10€ adulte / 6€ enfant de moins de 12 ans
	coût de la sortie < 500€
≤ 880	4€ adulte / 2€ enfant de moins de 12 ans
≥ 881	5€ adulte / 3€ enfant de moins de 12 ans

7. Acquisition de terrains

Rapporteur : Hervé CARREAU

Suite aux questions et remarques des conseillers, il est précisé que les terrains achetés sont compris dans une zone de loisirs. Ce n'est donc pas constructible. Il n'y aura pas de projets fonciers dessus.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10,
 VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 1212-1, L. 1211-1 et L.3222-2,
 VU le bail emphytéotique liant le Domaine de la Fontaine, les Consorts Ogier / Laennec / Turrel et la commune pour l'occupation des parcelles AA0093 et AA0095,
 Vu le courriel des parties concernées en date du 19 janvier 2023 tendant à vouloir consentir à la commune la vente desdites parcelles ainsi que celle cadastrée AA0092,
 Vu l'avis du Domaine en date du 29 juin 2022 estimant la valeur vénale des 3 terrains concernés à 138 800€,
 CONSIDERANT que les propriétaires proposent une vente à hauteur de 123 400€, en contrepartie de laquelle la commune supporterait tous les frais y compris ceux de bornage et de clôture,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité

- APPROUVE l'acquisition pour la somme de 123 400€ des 3 terrains suivants :

Au Domaine de la Fontaine

- Les parcelles cadastrées AA0092 et AA0095 d'une contenance respective de 36a32ca et 66a 70ca

- Aux consorts OGIER / LAENNEC / TURREL
- La parcelle cadastrée AA0093 d'une contenance d'1ha 95a 95ca ;
 - PRECISE que Maître Mestrallet, notaire à Villefranche-sur-Saône a été désigné par la partie venderesse à l'effet de rédiger l'acte à intervenir ;
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition des parcelles concernées ainsi que tout acte pouvant concourir à la résiliation du bail emphytéotique ;
 - PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la commune.

8. Raccordement électrique sur le domaine public

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le dossier n°090223 présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire tendant à la prise en charge du raccordement électrique sur le domaine public d'un hangar en projet rue Boivin
Considérant que la commune doit donner son accord pour un raccordement électrique sur le domaine public,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DONNE son accord de raccordement électrique au domaine public pour le dossier n°090223 présenté par le SYDESL

PRECISE que le reste à charge de ce raccordement sera à payer par le pétitionnaire.

9. Groupement achat gaz : confirmation de l'engagement pour relance du marché

Rapporteur : Hervé CARREAU

Le Maire pense que c'est important de faire partie de ce groupement car la commune paie beaucoup moins cher grâce à cette adhésion. La commune a intérêt à rester dans le groupement selon lui.

Brigitte GUILLAUME demande quelle est la durée de l'engagement. Le Maire lui répond qu'il est de 3 ans, à savoir 2025-2027.

Suite à la question de Pierre-Yves PERRACHON, il est précisé que ce groupement est proposé à toutes les collectivités adhérentes du Syndicat Départemental d'Énergie, pas aux particuliers.

Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'adhésion de la commune au Groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche Comté, proposé par le SYDESL, Syndicat Départemental d'Énergie,
CONSIDÉRANT que la commune est sollicitée pour confirmer son engagement dans le Groupement d'achat d'énergie, afin que le Syndicat Départemental puisse lancer le marché de gaz naturel 2025-2027 au plus tôt.

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

CONFIRME l'engagement de la commune dans le Groupement d'achat du Syndicat d'Énergie d'Énergie de Saône-et-Loire (SYDESL),

AUTORISE le Maire à signer tout acte utile en la matière.

10. Acquisition à l'euro symbolique d'un terrain

Rapporteur : Hervé CARREAU

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10,
VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 1212-1, L. 1211-1 et L.3222-2,
VU le plan de division des parcelles cadastrées D549 et D551 situées au lieu-dit « La Reprise »,
Vu l'accord des deux parties tendant à la régularisation à l'euro symbolique des parcelles cadastrées D960 et D964 permettant la maîtrise foncière par la commune de la rue existante et de ses abords,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées D960 et D964 d'une contenance totale de 3a 14ca.
- PRECISE que Maître Delayat, notaire à La Chapelle de Guinchay, a été désigné par la partie venderesse à l'effet de rédiger l'acte à intervenir.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition des parcelles concernées.

- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la commune.

11. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Hervé CARREAU

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 juin 2022 :

N°40-2022 : demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour le citystade

N°41-2022 : acquisition de la concession B 92 au cimetière

N°42-2022 : demande subvention auprès du Département pour la mairie 2nde phase

N°01-2023 : Subvention mairie Région Effillogis : modification du coût du projet

12. Agenda et informations du mois

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- La commune a reçu une demande d'un cirque qui souhaite s'implanter dans la commune fin mars. Il n'existe pas de tarif mais le Maire propose de leur demander un don au CCAS de la commune au vu de leurs consommations de fluides. Le Conseil valide cette proposition. Franck BARRET suggère de leur faire verser avant l'installation. Josiane MOULIN demande où se situe la demande. Il lui est répondu que les ambulants s'installent toujours au niveau du complexe sportif.
- Pour information, la mairie a été raccordée à la fibre aujourd'hui.
- Le Maire donne la liste des Mariages-Décès-Naissances sur la commune en 2022 (voir annexe)
- Le Maire donne le nombre de permis de construire et d'intention d'aliénation sur la commune en 2022 (voir annexe)
- Recensement de la population. La commune a reçu la notification des services de l'INSEE : au 1^{er} janvier 2020 environ 4209 habitants. Au 1^{er} janvier 2023, idem.
- Logement T3 au-dessus de l'agence du Crédit Agricole : la commune a obtenu l'accord du Crédit Agricole pour qu'il occupe également ce logement. Le bail est signé. Par rapport au loyer précédent, cela génère une augmentation de 10%.
- Concernant le traiteur pour les manifestations, la commune a relancé une consultation. La société « Parlons Vins » a fait la meilleure proposition et a été choisie.
- Le Maire a eu rendez-vous avec JC Decaux et les communes de Saint-Laurent, Charnay et Crêches pour mutualiser le mobilier urbain. Cette société le met à disposition des communes et se rémunère sur les publicités qu'elle y appose. La commune avance sur ce projet.
- Réparation des cloches de l'église : le devis est signé (5000€). Réalisation prévue semaine 7 si les pièces sont reçues
- Opération foncière (voir plans de situation en annexe) : le Maire informe les conseillers que les contacts ont été pris avec l'agence Nestenn de Crêches en vue de commercialiser la vente d'un terrain dont la commune est propriétaire. Le produit

de cette vente (150K€) permettrait en partie d'acquérir les terrains de Monsieur Thévenet, situés chemin en Curobé derrière la Gendarmerie en milieu urbain (300K€). Ca serait dommage de le laisser passer au vu de sa position géographique. La commune est en contact avec la famille Bataillard pour prévoir l'élargissement du chemin en Curobé pour accéder à ce futur terrain.

Le Maire propose de conditionner cette acquisition à la vente de l'autre terrain. Cela permettrait de prévoir un montant moins important dans le budget en dépense (150K€). Le Conseil valide cette hypothèse.

Jean-Emmanuel SCOTTO demande si le terrain de la commune à vendre est totalement enclavé. Oui, c'est le cas. Carlos ESTEVES demande si la bande de terrain qui remonte vers ces 2 terrains fait partie de la vente. Ca ferait partie d'un programme foncier à prévoir avec le terrain de la commune, mais ça ne nous appartient pas. Gilles SAUNIER demande combien de propriétaires il y a. Il y en a 3.

- Le Maire informe les conseillers de la notification 2023 pour le Fonds National de Garantie Individuelle des ressources communales et intercommunales (FNGIR) dont la commune est contributrice à hauteur de 157 728€. Le Maire en donne la définition en précisant qu'il s'agit d'un système de péréquation à destination d'autres communes.
- Une réunion s'est tenue avec le Département le 19 janvier pour le carrefour de la Ferté. Les travaux vont avancer, tout le monde est tombé d'accord. 2 poteaux béton EDF sont à déplacer courant mars. La commune a aussi demandé de passer une convention avec le Département pour le déneigement, pour que la commune le fasse à leur place ; Avec prise en charge à prévoir par le Département. Ils ne sont pas contre la proposition. Pour l'instant, une seule commune prévoit ce genre de modalités avec le Département. Néanmoins, il faut savoir qu'une convention existe déjà entre le Département et la commune pour le déneigement de 470m de Départementale par la commune jusqu'au collège, mais elle est gratuite.
- La commune a reçu une demande de la part des habitants des Vergers de La Chapelle, lotissement se trouvant derrière les anciens établissements Guérin. Il s'agissait du rétablissement de l'éclairage public qui ne fonctionnait plus depuis longtemps, sachant que ce lotissement n'a pas été repris dans le domaine public. Le Maire fait lecture du courrier réponse en 2018 de la part du Maire de l'époque qui précise que par sympathie, la commune a décidé de reprendre l'éclairage public malgré la non-rétrocession à la commune de leur lotissement. La commune ne reviendra pas sur cette décision initiale et elle a entrepris des démarches auprès du SYDESL pour rétablir la lumière.
- Réunion avec MBA sur la mutualisation de l'informatique vendredi dernier pour en connaître les modalités de fonctionnement. Il s'agit d'un support bureautique de premier niveau + des formations sur une thématique particulière de manière trimestrielle. Son coût est de 1 euro par habitant sachant pour l'instant que le coût annuel pour la commune représente 5 300€. Ça serait possible à compter du 1^{er} janvier 2024. A envisager.
- Toujours dans le cadre de la mutualisation, un courrier a été fait à MBA pour la demande de mutualisation des transports pour piscine, voyages, sorties animations. La commune attend la position de MBA sur la faisabilité de ce projet.
- Avancement du projet Gendarmerie, qui prévoit la construction de 3 logements et un studio + agrandissement des locaux administratifs avec 2 nouveaux bureaux et une salle de réunion fermée avec cloison amovible. Le projet est passé en Préfecture,

passé au Ministère à Paris. Il a recueilli l'accord oral du Ministère, pas écrit pour l'instant. L'agrandissement se ferait dans l'enceinte actuelle de la Gendarmerie, pas à l'extérieur, ce qui résout la question des réseaux à ramener. La Gendarmerie a des barèmes précis pour leur participation financière et donnerait 140 978,88€ à la commune pour ce projet. En mai, la commune va recevoir le courrier d'agrément de la Gendarmerie au niveau National et le référentiel des travaux. Ensuite, un appel d'offres sera lancé pour un concours d'architecte et détermination du choix du maître d'œuvre. Le Département subventionne les communes pour les gendarmeries mais uniquement celles appartenant au Département. Néanmoins, le Maire a rencontré le Président du Département et le nouveau Préfet pour obtenir le maximum de subvention. Actuellement, la commune touche 110 000€ de location par an et après les travaux d'agrandissement, la Gendarmerie a annoncé 46 982,96€ supplémentaires annuels.

- Location à la société BNI de la Maison de Pays (réseau de recommandation d'affaires, groupe d'entrepreneurs) toutes les semaines les mercredis matin.
- Remerciements de Monsieur Vellon pour une taille de buisson par les services municipaux.
- Remerciements de Monsieur et Madame Passot pour l'organisation du repas des aînés 2022
- Remerciements de Paulette Pravier pour la remise des bons aînés
- Remerciements de Madame Vandroux pour la dépose du bulletin municipal et pour l'entretien général de la commune.
- Remerciements de la famille Bouchacourt suite au décès de la grand-mère de Guillaume BOUCHACOURT, conseiller municipal
- Remerciements d'Eric Dubois pour la réparation du chemin communal qui dessert sa propriété
- Remerciements de Madame Pernot pour le déneigement aux alentours du collège et demande de rendez-vous le 9 mars pour l'organisation du marché de Noël. Le Maire précise qu'une modification de la convention d'utilisation du gymnase avec le Département est en cours pour que le marché de Noël soit inscrit dans la convention avec utilisation exclusive par la commune. La commune a reçu l'avis favorable du service juridique du Conseil Départemental.
- Courrier de Monsieur Bouchet de Fareins au sujet du déneigement, avec ses félicitations sur l'intervention de la commune
- Courrier de Julien Aublanc au sujet du déneigement. Retour positif sur les routes de la commune qui ont été praticables.
- Demeures Access a été relancé pour son projet d'aménagement en Centre-Ville à côté de la pharmacie. Ils sont difficilement joignables mais le Maire a réussi à obtenir des renseignements. Les appels d'offres seront lancés en mars, la démolition est prévue en juillet pour attaquer le projet en septembre.
- Mise en place de la comptabilité analytique par les services. Comptabilité bien suivie et satisfaction du Maire.
- Panneau d'affichage à Pontanevaux : précision sur le fait qu'il est dorénavant éteint de 23h à 5h.
- Projet de MAM (maison d'assistantes maternelles) ouverture au public. Beaucoup de projets sont en cours dont celui de Madame Laranjeira dont le Maire fait lecture. Est-ce que la commune autorise tous les projets susceptibles de voir le jour ou pas ? question posée par le Maire, qui fait le constat que toutes les structures actuelles

sont pleines à craquer. Le Maire propose de recevoir les projets des chapellois avant tout. François COLLOVRAY suggère que ces personnes se regroupent pour proposer un établissement plus grand ?

- Comparatif des consommations après isolation extérieure du restaurant scolaire, pour constater qu'entre Avril-décembre 2021 et la même période en 2022, une baisse de 34% a été observée. Les travaux ont été efficaces mais la facture a toutefois progressé de 77%! L'isolation a donc limité le coût des fluides pour cet établissement.
- Le Maire fait une synthèse de la Conférence des Maires de MBA de la semaine dernière au sujet du calcul du coût de la petite enfance (PE) dans les attributions de compensation (AC) reversées aux communes qui seront votées lors du prochain Conseil Communautaire.

Les AC prévisionnelles pour La Chapelle sont de 699K€ alors qu'elles étaient de 679K€ en 2022.

Dans ces AC, il y a ce qu'on nous retire de la petite enfance, 117 422€ pour La Chapelle (représente environ 28 000 heures de petite enfance pour l'année à 1,64€ les 10 000 premières heures, 3,32€ pour les 5 000 heures suivantes et 5,37€ au-delà de 15 000 heures annuelles. En moyenne, cela représente 3,93€/h pour La Chapelle pour le coût de la petite enfance). Charnay n'est pas d'accord sur les modalités de calcul du coût de la petite enfance. Elle demande un prix moyen pour toutes les communes à 3,99€. Avec le nouveau calcul, Charnay gagnerait 36K€, Mâcon 326K€, sur 39 communes composant MBA. Il y aurait donc 37 communes perdantes, dont La Chapelle (-2K€). Le Maire de La Chapelle est d'accord pour changer les règles mais pas si cela ne touche que 2 communes. D'après lui, il faut plus travailler sur les fonds de concours de MBA plutôt que sur le calcul du coût de la petite enfance pour y trouver un bénéfice commun.

Le Maire relance le travail sur la dénomination des salles. Une commission éphémère sera constituée : Franck BARRET et Alain JOSEPH, Brigitte GUILLAUME, Gilles SAUNIER et Bernard GONNET.

13. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

Séverine GUILLOUX

Elle fait le compte-rendu du Conseil de la Vie Sociale (CVS) du Bocage du 21 décembre : au niveau du budget, constat de 5% d'augmentation de leur prestation de restauration, +15% pour fluides. Le taux d'occupation du Bocage est de 95%. Il y a 70 salariés pour 54 équivalents temps plein.

Le traitement robotisé avec la pharmacie Huot a été arrêté à la demande de la pharmacie. Il sera fait avec celle de Fleurville et Lugny

.

Au niveau des investissements, 37K€ ont été dépensés pour l'achat de WC suspendus, 54K€ pour des reprises d'étanchéité ou encore 37K€ d'atelier Hifi

(renouvellement de 72 télévisions). L'élargissement du portail a coûté 70K€. Le Bocage a procédé également au changement de fenêtres pour améliorer l'isolation et à la remise aux normes du poste à haute tension.

Pour 2023, le réaménagement de la Communauté est prévu et le CVS a remercié les bénévoles du Bocage. Il y a actuellement des postes à pourvoir d'aides-soignants.

Elle fait ensuite un retour sur le rapport reçu de l'observatoire d'analyse de données du 3919 du réseau VIF pour l'année 2021 : il y a eu 150 000 appels, soit +54% par rapport à 2019 en France. On note une augmentation des violences sexuelles, y compris au travail. Les femmes dénoncent de plus en plus de viols par leur conjoint. Au niveau socio-culturel, les femmes victimes sont des personnes avec peu de ressources dans un environnement qui nécessite un accompagnement social. 98% des agressions sont perpétrées par un homme. L'âge moyen des victimes est compris entre 20 et 39 ans pour les femmes. Il y a 6 types de violences conjugales.

Elle fait enfin un retour sur sa participation avec Didier PIN à une table ronde de jeudi dernier sur le thème "le Maire et la prévention des expulsions locatives ». Avant de louer, les propriétaires ne peuvent pas laisser leur logement classé en classe G en ce qui concerne l'isolation, le logement doit être décent et peu énergivore, les locataires devant disposer d'un budget suffisant pour payer les fluides. Il existe des assurances pour prévenir les impayés. Un Commissaire de justice est venu faire une présentation sur la procédure d'expulsion. La saisine pour une expulsion dure 18 mois. Il faut alors dès le 1^{er} mois d'impayés tirer la sonnette d'alarme car le recouvrement devient trop compliqué ensuite. Une présentation a été faite de la commission de coordination et de prévention des procédures d'expulsion (CCAPEX) avec 6 réunions par an. Son rôle est de mettre en commun les actions avec l'ensemble des partenaires concernés. Elle a le pouvoir de réquisitionner les forces de l'ordre. Information enfin sur la charte de prévention signée le 21 janvier 2021 dont l'objectif est d'agir en amont de l'expulsion pour des personnes de bonne foi.

Didier PIN complète les propos de Séverine GUILLOUX en précisant que dès qu'une procédure d'expulsion est lancée, la mairie en est informée et participe à la CCAPEX pour trouver une solution.

Stéphanie ARQUÉ fait un point sur les différentes assemblées générales :

Le 7 janvier l'AG ANACR : le rapport d'activités 2022 : au collège, des temps forts sont maintenant inscrits dans le calendrier annuel : exposition sur l'univers concentrationnaire et le drame des Journets, voyage à Paris avec atelier au mémorial de la Shoah pour 2 classes de 3^{ème}. Pour la Journée Nationale de la Résistance, les classes de CM2 se sont rassemblées au monument des Journets grâce à l'implication de leurs enseignantes et à l'actif soutien de la municipalité. Les membres de l'Anacr remarquent que les jeunes de la commune, notamment les élus du C.C.J., sont très présents lors des cérémonies locales. L'intégration de Chloé, petite-fille de Josette et Pierre Arbant, comme porte-drapeau est en cours d'examen à la préfecture. Mr le maire, souligne l'importance de ces moments forts qui font vivre l'association et remercie les porte-drapeaux ainsi que les membres du bureau. Ses vœux, encouragent à poursuivre les actions en direction des jeunes.

Le 10 janvier le bilan du marché de Noël, des retours positifs sur les questionnaires remis aux exposants, une seconde édition réussie.

Le 22 janvier, l'AG de la pêche, un hommage a été rendu à Gilles Auray. Le bilan financier est positif. Le nettoyage de la Mauvaise aura lieu le 4 mars avec les chasseurs et les membres du CCJ. Un nouveau nettoyage est prévu en juin. Création de 3 marches pour l'accès à la Mauvaise du côté du lotissement.

Le 28 janvier, les vœux du comité des fêtes, 3 chèques ont été remis à 3 associations.

Le 2 février, l'AG du don du sang : il y a eu 62 donateurs le week-end d'avant. Constat d'une grosse baisse des donateurs depuis 10 ans. 9 collectes ont été réalisées dans l'année.

En ce qui concerne les statistiques de l'application « La Chapelle en poche », nous remarquons une belle augmentation des téléchargements et de la fréquentation (l'an dernier à la même date : 1 112 téléchargements et 49 096 fréquentations / aujourd'hui 1 731 téléchargements et 83 075 fréquentations). Les actualités sont toujours la rubrique la plus regardée, suivie de l'agenda, des offres d'emploi et du Guichet Famille.

Enfin, elle remercie les conseillers pour la distribution du bulletin municipal et rappelle la réunion de la commission communication, culture et vie associative ce jeudi à 18h30 à la Maison de pays.

Isabelle GIL a été interpellée par la vente du Privilège, bruits qui courent avec sa transformation en logements en cas de vente. Le Maire rappelle ses difficultés pour vendre et que la commune n'est pas intéressée. Le Problème est que le PLU actuel autorise à faire des logements en cas de fermeture de commerces. Rien ne l'interdit. La décision n'est pas prise pour l'instant, il faut voir de quelle façon ça va se dérouler mais la commune ne pourra pas intervenir.

Bernard GONNET demande un point sur la maison Campos. Mâcon Habitat a été reçu en mairie. L'objectif est d'avancer dans le projet d'aménagement en 2023 en ce qui concerne les études et voir les possibilités financières. Les futurs loyers devront payer le prêt qui sera réalisé. Pour l'heure, pas de travaux prévus en 2023, à faire en 2024.

Brigitte GUILLAUME revient sur le bulletin municipal qui vient d'être distribué en précisant que le coût des travaux de la mairie n'y apparaît pas, alors que certains habitants se posent la question, tout comme le budget global de la commune. Concernant la dernière remarque, le Maire lui répond que c'est normal car le budget 2022 a déjà fait l'objet d'une présentation détaillée dans le précédent bulletin.

Elle évoque ensuite les PAV en précisant qu'ils ne sont pas pratiques d'usage et les ordures ménagères vers les cabinets médicaux qui ne sont pas relevées.

Comme l'a déjà précisé le Maire au sujet des travaux de voirie aux Burriers, la commune attend que le SYDESL fasse leurs travaux qui sont normalement prévus en 2024. La commune prévoiera les siens ensuite.

Pierre-Yves PERRACHON remercie la commune de son accueil pour la belle Saint Vincent qui a réuni 220 personnes avec un 1^{er} prix pour Gaël FROMENTÉ. Thomas DURAND va participer à un rallye avec sa 4L, dont le Cru Chénas est sponsor, et il

a proposé de venir sur la place de l'église pour créer une animation et trouver des fonds pour l'aider à réaliser son projet.

Il évoque ensuite la réunion de l'ODG des Crus cette semaine avec le Tour de France qui passe sur 1.5km en Saône-et-Loire à La Chapelle de Guinchay le 13 juillet, gros évènement à organiser en collaboration avec le Département. Les Crus demandent à y être associé. Il revient ensuite sur l'implantation aux Darroux de l'abribus en demandant à ce qu'il soit protégé car le passage aux abords est délicat. La commission voirie a prévu d'étudier ce cas-là.

Fabienne GAUTREAU transmet des félicitations quant à la réalisation du bulletin, des agendas et des nouveaux plans de la commune.

Laurence FRANQUEMAGNE revient sur une forte odeur perçue vendredi matin dans la commune, en particulier dans son lotissement. Il s'agissait d'un épandage par un agriculteur.

Carlos ESTEVES a participé le 29 janvier au 20^e anniversaire des Amis de Casamance avec Josiane MOULIN. Avec les dons récoltés, un centre de formation privé a pu être créé avec 370 élèves, pour une formation s'étalant sur 3 ou 4 ans. A voir si le Gouvernement sénégalais ne peut pas les aider. Mais il se satisfait que les fonds soient bien employés.

- Sandrine JAILLOUX évoque le Don du sang avec une recherche de nouveaux bénévoles actuellement. Elle présente ses excuses à Bernard GONNET sur l'erreur de prénom figurant sur un article du bulletin et fait le point sur les grèves suite à la réforme des retraites : concernant celle du 31 janvier, un service minimum a été organisé car toutes les enseignantes de maternelles et une de CE1 faisaient grève. Les agents communaux ne l'ont pas faite. Elle les remercie tous à l'occasion pour ce service minimum.

Concernant la fermeture de l'ALSH en août, il était de 2 semaines depuis le COVID. Elle informe qu'il va de nouveau fermer 3 semaines comme avant car faible fréquentation est constatée la semaine avant fermeture. Elle évoque ensuite le séjour ski avec un groupe qui est parti ce matin pour une semaine et les animations familles dont le nombre a été réduit mais une sortie ski en familles est prévue ce mercredi et un atelier naturopathie le 25 février au matin. Une conférence aura lieu le 7 mars en soirée sur le thème « comment accompagner son ado ».

Elle a participé à une soirée avec le Maire pour faire le point avec le théâtre de Mâcon sur son projet que de faire venir la culture dans les communes avec l'organisation pour les petits d'un spectacle début janvier qui s'est déroulé à la Bibliothèque pour Tous. Tout le monde a été enchanté. Lors de cette rencontre, a été proposé avec le théâtre un projet avec les CCJ en septembre 2023 pour un atelier. La Chapelle s'est positionnée.

Un nettoyage de la nature est prévu le 4 mars et des actions auront lieu autour des déchets en lien avec Françoise CARREAU et Martine CHAMPALÉ qui préparent pour la bibliothèque un mémoire sur les déchets dans le cadre de leur formation. Sandrine JAILLOUX se félicite que les jeunes du CCJ soient plein d'idées, en lien avec personnes âgées notamment, et beaucoup d'actions pourront être mises en place.

Enfin, elle informe que MBA met en place au Centre aquatique un après-midi « test agilité en milieu aquatique » pour les enfants jusqu'à 12 ans et qu'une commission enfance et familles sera organisée après le conseil d'école du 21 février.

- Franck BARRET fait un point sur les travaux. La continuité des chemins piétons derrière le cimetière est fait. Le rajout de cunettes pour évacuer les eaux pluviales et prévu mais c'est une réussite.

Le passage piétons pour la sécurisation des Broyers avec îlot central est à peindre en blanc pour améliorer la visibilité mais le principal est fait.

Le chemin de randonnée de la Fayarde a été refait, les travaux se sont bien passés.

Enfin, il revient sur l'épandage agricole de vendredi en précisant que ça sent, contrairement aux engrais chimiques, mais il va certainement falloir s'habituer.

Pour clore la séance, le Maire communique les dates suivantes :

- Commission Finance les 15 février et 21 mars à 18h30.
- Commission Communale des Impôts : 17 février à 15h00.

Séance levée à 21h49

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 FEVRIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
01/2023	Désignation du secrétaire de séance
02/2023	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 décembre 2022
03/2023	Budget primitif 2023 : modification des montants pour l'ouverture de crédits
04/2023	Tarifs de location du Pressoir
05/2023	Tarifs Bulle de Vie animations familles
06/2023	Acquisition de terrains
07/2023	Raccordement électrique sur le domaine public
08/2023	Groupement achat gaz : confirmation de l'engagement pour relance du marché
09/2023	Acquisition à l'euro symbolique d'un terrain

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 FEVRIER 2023

<i>Nom et prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Emargement</i>
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
BARCELLA Florence	Conseillère municipale	
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	Excusé
CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	Excusée, pouvoir à S.GUILLOUX
CHAMPALE Martine	Conseillère municipale	
<u>COLLOVRAY François</u>	Conseiller municipal	
ESTEVEES Carlos	Conseiller municipal	
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	
FRANQUEMAGNE Laurence	Conseillère municipale	
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	Excusé, pouvoir à G.SAUNIER
GAUTREAU Fabienne	Conseillère municipale	
GIL Isabelle	Conseillère municipale	
GONNET Bernard	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	Excusé, pouvoir à S.JAILLOUX
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	
PETIT Bernard	Conseiller municipal	Excusé, pouvoir à B.GUILLAUME
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	

SCOTTO Jean-Emmanuel	Conseiller municipal	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	Excusée, pouvoir à F.GAUTREAU